

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

HONNEUR ET PATRIE!

BUREAU
du
JOURNAL,
Rue Perez Castellano, 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

PRIX
de
L'ABONNEMENT
1¹/₂ patacon par mois

Almanach Français.

Samedi 8 (1812). — Combat d'Ikow, par Napoléon contre les Russes.

MONTEVIDEO.

7 août 1846.

M. Hood est toujours au Miguelete, dans la quinta de Juanico, où flote le pavillon anglais et où le ministre EXTRA-PLENIPOTENTIAIRE assiste à des revues qui doivent avoir dissipé quelque peu ses illusions.

Nous nous plaisons à croire que malgré les anciennes relations privées, qui ne peuvent en rien influer sur les devoirs qu'il est si accidentellement appelé à remplir, M. Hood n'oubliera en aucun cas, que dans la mission étrange, inexplicable qui lui aura été confiée par les puissances, peu éclairées sur le véritable état des choses, il existe au Miguelete des intérêts en présence et qu'il y aurait de sa part absence de toute dignité à les discuter, si l'assentiment des Honorables Agens des Hautes Puissances n'est point à l'avance acquis à de justes exigences et au droit international qui ne sera point vainement invoqué.

Hier soir, les garde-côtes, ont pris dans le bas de l'ancien cimetière, des effets de contrebande qu'on embarquait pour le camp ennemi. Surpris par le douanier et quelques italiens, habitant le voisinage, qui ont fait feu sur l'embarcation, ceux qui la montaient ont gagné le large, abandonnant à terre quatre ballots de marchandises diverses et un paquet de correspondances, dans lequel se trouve la lettre d'une dame, (que nous ne voulons point nommer) et qui exprime le désir de voir la paix se réaliser, pour que — " los de afuera entren y acaben a palos con esos picaros de adentro, etc. . . . "

Traduction littérale.

" . . . pour que ceux du dehors entrent dans la place et achèvent à coups de bâtons les brigands qui sont dans la ville. " Dans les lettres interceptées, le consul brésilien, malgré l'attitude de son gouvernement, n'est point épargné.

Un canot du SATELLITE, mouillé sur la rade du Buceo, s'est détaché hier de ce bâtiment amenant un officier du bord à la DEVASTATION; il a reconduit un autre officier à bord du SATELLITE: ce qui n'a nullement trait aux

resultats de la mission-Hood et n'implique qu'une mutation insignifiante dans le service.

Le FEDERAL ENTRERIANO, du 2 juillet, annonce que Benjamin Virasoro, envoyé d'Urqui za près du Corrientes, est de retour depuis le 25 juin, et qu'on le croit à Cala. La feuille indiquée dit, " que l'entrevue annoncée a été retardée, parce que le gouverneur Madariaga, " n'était point encore de retour du Paraguay. "

On a reçu des nouvelles de Maldonado; tout y est parfaitement tranquille.

FRANCE.

(Constitutionnel du 28 mai 1846)

Paris, 27 mai.

Rapport fait à la Cour des Pairs par M. Franck Carré, l'un des commissaires délégués par M. le duc Pasquier, chancelier de France, président de la Cour des Pairs, pour s'assister dans l'instruction du procès déféré à cette Cour par ordonnance royale du 17 avril 1846.

(Suite.)

Ces premières constatations furent bientôt suivies de quelques autres. On sut que Lecomte avait quitté Paris la veille, à dix heures du soir, emportant son fusil démonté et caché sous sa blouse; qu'il avait voyagé dans la voiture publique sous le nom de Lebrun, et qu'il était arrivé le matin même, à quatre heures, à Fontainebleau. Silencieux pendant toute la route, il descendit devant l'hôtel de l'Aigle-Noir où s'arrêta la diligence, et prit immédiatement le chemin de la forêt. On sut encore que, vers dix heures et demie, il était allé déjeuner dans une auberge près du village de Samoie. Le reste de la journée s'était passé, suivant ses déclarations, dans l'épaisseur du bois et au milieu des roches d'Avon, où il avait caché son fusil.

Lecomte déclara que, depuis près de trois mois, l'effroyable pensée du crime avait occupé son esprit; que, se trouvant arrêté, le 15 avril, devant l'échoppe d'une marchande de gravures sur la place du Carrousel, il avait entendu la conversation de trois hommes attachés à la maison du Roi, et que, ce hasard lui ayant fait connaître le départ de S. M., après de longues hésitations et de terribles perplexités, il avait enfin été vaincu par la violence de ses ressentiments, et s'était décidé à l'exécution de l'attentat.

L'instruction a vérifié que le 15 avril, en effet, Lecomte était sur la place du Carrousel. La demoiselle Pouchet, marchande de gravures, croit même, sans toutefois pouvoir l'affirmer, qu'il était venu plusieurs fois déjà rôder autour de sa boutique, épiant et attendant, sans doute, cette occasion, qui se présentait enfin. Fontainebleau lui offrait des chances qu'il eût ailleurs vainement cherchées: il y arrivait la nuit, trompait tous les regards et connaissait les mesures de sûreté prises pour le séjour et les promenades du Roi, puisque souvent il y avait con-

couru lui-même, il trouvait dans son expérience des moyens faciles de les déjouer.

Mais, avant d'entrer plus avant dans tous les développemens de l'instruction, permettez-nous, Messieurs, de vous dire qu'au moment où nous l'avons commencée, tout nous paraissait indiquer, son-seulement qu'une pensée politique avait dicté cet odieux attentat; mais que cette pensée n'était point isolée, et que l'auteur du crime avait dû recevoir d'effroyables suggestions, ou du moins trouver une aide et une assistance criminelle. Qu'est-ce en effet, pour expliquer un crime si odieux, un attentat sur la vie du Roi, que ce motif qu'il tire d'une ardeur de vengeance suscitée par de prétendues injustices éprouvées dans l'administration de la liste civile? en admettant pour un moment la réalité de ces injustices et la situation misérable dans laquelle elles auraient placé Lecomte, est-il possible de comprendre que le ressentiment de cet homme s'élève jusqu'au Roi? Peut-on croire que ce ressentiment le détermine à commettre un crime dont l'exécution, quel qu'en pût être le résultat, devait infailliblement lui coûter la vie? Est-il surtout permis de l'admettre, lorsque la principale ressource de Lecomte, c'est-à-dire le secours annuel qu'il recevait de la liste civile, devait finir avec la vie du Roi?

Lecomte est dans la force de l'âge; il a quarante-huit ans; il est d'une constitution robuste; il ne manque ni d'intelligence ni de courage. Que de choses il pouvait tenter! Que de moyens s'offraient à lui pour se braver et nouer une existence au moins supportable! Et comment lui attribuer dès lors, un acte de fureur et de désespoir conçu, médité et exécuté dans l'isolement?

Il était donc impossible, dès l'abord, de ne pas croire que la résolution désespérée qu'il avait si odieusement exécutée fût le résultat d'une suggestion étrangère, et que, derrière lui ou à ses côtés, dussent se trouver des hommes que des passions d'un autre ordre pouvaient plus aisément conduire à la conception d'un régicide.

Cette pensée, Messieurs, était si naturelle, que, dans cette déplorable affaire où l'existence du crime est matériellement démontrée, où les aveux du coupable sont si clairs et si positifs, tous les efforts de l'instruction ont dû, dès le premier moment, se diriger, et se sont en effet dirigés, vers la recherche de ces adhérens et de ces complices, dont l'existence paraissait si vraisemblable.

Les premiers actes de l'instruction, les premières découvertes de la justice, semblèrent bientôt transformer en preuve ce qui n'était jusque-là qu'une vraisemblance. Trois circonstances principales ont dû, sous ce rapport, fixer successivement, et toutes ensemble, l'attention de M. le chancelier et la nôtre.

Et d'abord Lecomte, arrivé à Fontainebleau le jour même du crime, à cinq heures du matin, a-t-il pu exécuter avec autant de certitude et de précision l'attentat qu'il avait résolu, si personne ne l'a vu, ne l'a reçu, ne l'a renseigné, bien deviné la promenade du Roi, l'heure de cette promenade, les divers lieux qu'elle avait pour but de parcourir, et surtout celui par lequel elle se terminerait? Tout semblait donc prouver que Lecomte avait pris et reçu des indications, puisqu'on le voyait choisir le paquet d'Avon, et y construire, à l'aide de fagots accumulés, et au risque d'être arrêté, une sorte de théâtre pour assurer l'exécution de son forfait. Cependant l'inculpé persistait à soutenir qu'il ne savait pas même que le Roi fût sorti, encore moins qu'il dût tout et par la route

te du grand parc; il avait, s'il faut l'en croire, long-temps hésité sur le choix du lieu où il se placerait, et des circonstances extérieures qu'il rapporte auraient seules fixé sa détermination; mais trois militaires, un maréchal des logis et deux soldats du régiment de hussards en garnison à Fontainebleau, l'aperçoivent au moment de son arrestation, et déclarent aussitôt que, le même jour, vers une heure et demie ou deux heures, ils l'ont vu se promenant dans l'avenue de Maintenon (1), et échangeant quelques paroles avec un autre individu dont ils donnent le signalement. Ces militaires n'hésitent point dans la reconnaissance qu'ils font de l'inculpé. Confrontés avec lui devant votre commission tout entière, ils persistent tous trois à affirmer qu'ils le reconnaissent positivement, et le maréchal des logis va jusqu'à dire que, au moment de l'arrestation de Lecomte, il a été tellement ému, en le reconnaissant, que son sabre s'est échappé de ses mains. Permettez nous, Messieurs, de mettre sous vos yeux les termes mêmes de ce procès-verbal de confrontation dressé par M. le chancelier.

« Nous avons fait introduire devant nous le nommé Dénole maréchal des logis au 1er régiment des hussards, en résidence à Fontainebleau, et nous avons demandé à l'inculpé s'il reconnaissait le militaire ici présent;

L'inculpé a répondu: Jamais, Monsieur!

Nous avons ensuite demandé au sieur Dénole s'il reconnaissait l'inculpé.

Le sieur Dénole a répondu: En allant prendre la garde au château, pour laquelle j'étais désigné vers une heure à peu près, j'ai aperçu Monsieur montant l'avenue de Maintenon, et il a disparu ensuite près du logement des surveillans.

L'inculpé se lève et dit: Voyez, Monsieur, si vous me reconnaissez bien. Vous vous trompez, certainement.

Le témoin réponds: Je vous reconnais parfaitement bien, si ce n'est que votre figure était plus vermeille que maintenant.

Au témoin: D. Quand vous avez vu la personne ici présente, était-elle seule?—R. Monsieur le chancelier, la première fois, il était seul.

D. Vous l'avez donc vu une seconde fois?—R. Oui, Monsieur; lorsqu'il est descendu le long du bassin il était avec un individu un peu plus grand que lui et plus mince. J'ai revu ensuite Monsieur au moment de son arrestation.

D. Ainsi, vous avez vu la personne ici présente avec un autre individu?—R. Oui, Monsieur; après cela, je ne peux pas assurer que ces Messieurs se connussent intimement; ils causaient ensemble, et voilà tout. Plus tard, quand j'ai revu Monsieur pour la troisième fois je l'ai reconnu sur le champ pour l'un des deux individus que j'avais vus se promenant ensemble, et j'en ai été tellement saisi, que j'ai failli laisser tomber mon sabre que je tenais à la main.

L'inculpé dit: Je ne dis pas que le maréchal des logis n'ait pas vu des individus se promenant; mais je jure par tout ce qui y a de plus sacré, que ce n'est pas moi. Je ne me suis pas approché du château plus près que l'enclos, et, depuis mon arrivée à Fontainebleau, je n'ai parlé à personne, si ce n'est à l'auberge où je suis allé déjeuner.

Au témoin: D. Persistez-vous à reconnaître l'individu ici présent?—R. Oui, Monsieur.

L'inculpé dit: Voulez-vous me permettre de demander au témoin quelle heure il était?

Au témoin: D. Répondez à cette question.—R. La première fois, il était une heure, une heure et quart; la seconde fois, il était une heure et demie, deux heures moins un quart environ.

D. Comment l'inculpé était-il vêtu quand vous l'avez aperçu?—R. A peu près comme il l'est maintenant.

D. Avez-vous remarqué qu'il portât quelque marque

(1) On appelle ainsi l'allée située entre l'étang et le parterre.

particulière?—R. Il avait que que chose sous l'œil gauche, comme une larme qui aurait coulé; cela nous a frappés dans le moment, moi et les hussards qui étaient avec moi.

Et, par continuation, nous avons fait introduire devant nous le nommé Vidal, soldat au 1er régiment de hussards, en résidence à Fontainebleau, déjà entendu par nous hier, sous la foi du serment, ainsi que le précédent témoin, et nous avons demandé à l'inculpé s'il avait vu quelque part le militaire ici présent.

Il a répondu: Non, Monsieur.

Nous avons ensuite demandé au sieur Vidal, en lui désignant l'inculpé, s'il avait vu quelque part l'individu que nous lui représentions.

Il a répondu: Etant de garde, j'ai vu Monsieur dans l'avenue Maintenon, le jour de l'atteat.

Au témoin: D. Que le heure était-il?—R. Il était de une heure un quart, une heure et demie à deux heures et demie, dans ces environs-là. Nous avons pris la garde vers une heure et demie.

D. C'est individu était-il seul ou en compagnie quand vous l'avez vu?—R. Il était en compagnie.

D. L'avez-vous vu plus d'une fois?—R. Je crois bien que je l'ai vu deux à trois fois qu'il s'est promené.

D. Regardez-le bien; êtes-vous sûr que ce soit lui?—R. Oh! oui.

D. Comment était-il vêtu?—R. Comme cela; il a la même capote qu'il avait.

(La suite au prochain numero.)

MARINE.

et
MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES
Entrées du 6.

Paranaguà, brig autrichien, Italiano; avec farine, riz, café, eau-de-vie, etc. à ordre.

Gualaguay, payebot national, Amistad, avec cuirs, à ordre.

Maldonado, payebot national, Rosario, avec mules, porcs et vaches, à ordre.

AVIS DE LA POLICE.

Devant être procédé au nouveau règlement sur les tombereaux destinés au nettoyage public, inclus ceux qui sont au service de l'Etat Major general, on prévient les propriétaires qu'ils doivent se présenter sans faute dimanche, 9 courant, devant le commissaire d'ordres.

Montevideo, 6 août 1846.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DES DAMES ORIENTALES.

Les ouvrages fait par les Dames de cette capitale, au bénéfice de l'hôpital de la société, seront exposés, à partir du 18 courant, rue du 25 de Mayo, n° 225, depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

La vente des objets exposés aura lieu le 22 courant.

Avis Divers.

AVIS.

Le contre amiral Inglefeld, commandant en chef la station navale anglaise, avise que le 6 août il recevra des soumissions pour la confection de 500 paires de bottines. Le modèle sera déposé à la caserne anglaise en face de la douane. Les propositions devront être adressées par écrit au commissaire d'escadre, M. Framé, rue de Perez Castellanos, n° 51.

AVIS

Les personnes qui ont des comptes à régler avec l'hoirie de feu Laborde Raymond, sont priées de bien vouloir s'entendre dorenavant avec M. François Roustan fils aîné, rue du Cerrito, n° 171, nommée par M. le chancelier gerant le consulat general de France en cette résidence, pour faire la liquidation de la succession dudit sieur feu Laborde Raymond, decede à Montevideo.

Montevideo, 1er août 1846.

François ROUSTAN.

A LOUER.

Un magasin pour dépôt, rue des Trente Trois n° 53.

S'adresser, rue du 25 Mai, n° 214.

A vendre.

Deux douzaines Chaises fines esterilla, peu usees. S'adresser à la Baraca, rue de Buenos Aires n. 129.

A Louer.

On desirerait une maison de trois pieces avec cour et cuisine, dans le rayon de cinq cuadres du débarcadere.

A vendre.

Graisse de porc, premiere qualité 180 la livre, idem a 120 id., idem de vache premiere qualité 120 id. Chez Moreau, rue du 25 Aout n. 165.

Pour le Havre et St. Malo.

Le fin voilier, brick français « Ave Maria, » capitaine Boutruche, ayant une partie de son chargement fait à Corrientes, contractée pour suivre à ces destinations, admet encore des marchandises à fret, et des passagers auxquels il peut assurer le meilleur traitement, devant mettre à la voile fin Juillet prochain.

S'adresser, ou au capitaine à bord, ou à son consignataire rue de las Camaras ns. 41 et 43. Vaillant ADOLPHE.

Le Propriétaire-Gérant Jh. REYNAUD

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.